



L'Uniopss en bref
Rapport d'activité 2008

Nos Valeurs

*P*rimauté de la *P*ersonne

*N*on *L*ucrativité

*S*olidarité

*T*ransversalité



L'Uniopss en bref

Enjeux actuels 4

Une Histoire 5

Un Réseau 7

Activité de l'Uniopss

Bilan de l'activité 2008 9

Défendre la Solidarité

Lutte contre les exclusions 12

Enfance/ Jeunesse/ Famille 14

Santé/ Médico-social 16

Personnes âgées 18

Personnes handicapées 20

Aide et soins à domicile 22

Promouvoir le Modèle associatif

Europe 24

Vie associative 26

Organisation territoriale 28

Emploi/ Ressources humaines 30

Gestion financière/ Tarification 32

Information/ Communication 34

Glossaire 36

Organigramme 37



L'année 2008 a été, pour l'Uniopss et pour ses adhérents, une année intense. Irruption de la crise financière mondiale avec ses conséquences économiques et sociales, déploiement de mesures conjoncturelles pour tenter d'y parer, poursuite à un rythme élevé des réformes structurelles entreprises par les Pouvoirs publics.

Ce bref rappel de la situation de l'année conduit à deux commentaires. Le premier est tiré du constat que nous voyons monter une *demande sociale de plus en plus importante* en volume, de plus en plus individualisée, touchant tous les secteurs du domaine de la solidarité. Le monde associatif de la solidarité, par la connaissance qu'il a de cette demande, à laquelle il est directement confronté, mais aussi par les carences éthiques que manifeste la « crise », voit ainsi sollicitées et confortées les valeurs humanistes et de non lucrativité qu'il porte contre vents et marées.

Ensuite, si le monde associatif convient de la nécessité des réformes, y compris dans les domaines qui sont les siens, il met en garde *contre la double tentation* qui pourrait être celles des décideurs politiques et que l'on pressent au travers de certains projets : la tentation *étatiste*, consistant à ne regarder l'association que comme un sous-traitant d'une politique décidée sans lui, la tentation *marchande* consistant à ne le considérer que comme un agent ordinaire du marché, animé d'abord par les objectifs de la productivité et de la rentabilité.

Répondre efficacement à la crise passe aussi par la reconnaissance qu'il y a plusieurs manières de travailler au maintien de la cohésion sociale, que ce maintien suppose l'engagement des citoyens eux-mêmes au plus près du terrain et des personnes, et que c'est là, non seulement une question de politique sociale, mais plus encore une *question de vie démocratique*. Tels sont la conviction et le travail de l'Uniopss.



Histoire

1947-1955

Modernisation et professionnalisation des œuvres de bienfaisance

En créant l'Uniopss en 1947, les œuvres de bienfaisance se dotent d'une organisation pluraliste susceptible de regrouper leurs différentes affinités idéologiques ou philosophiques. Ses fondateurs portent une vision globale de la société, un humanisme de conviction qui lutte contre une vision trop mécaniste de l'Etat. L'Uniopss souhaite jeter un pont entre les œuvres privées et l'Etat, en particulier le système de Sécurité sociale nouvellement créé.

En se fédérant et en adoptant un discours commun à travers l'Uniopss, les œuvres privées vont devenir un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics, d'abord par leur compétence technique, ensuite par leur capacité à organiser le dialogue favorisée par la décentralisation.

Personnalités des débuts de l'Uniopss

Jean RENAUDIN, 1^{er} Directeur :

« Nous sommes arrivés à un moment où nous devons fonder notre propre signification. »

Serge OBERLIN, 1^{er} Président :

« Les œuvres privées doivent passer de la notion de charité à celle de solidarité »

1955-1975

Interface entre pouvoirs publics et associations

Avec son nouveau directeur, Robert Prigent, l'Uniopss tend à renforcer sa compétence technique. Face aux nouveaux interlocuteurs issus du remaniement général des échelons départementaux et régionaux de l'action sociale, la recherche de son expertise favorise le dialogue.

Plus revendicative, l'Union cherche à faire entendre la voix des exclus, des personnes âgées et des handicapées, segments « oubliés » de la population, notamment lors des négociations de Grenelle en 1968. Dénonçant les inégalités que la société compense de moins en moins, l'Uniopss contribue à l'invention de modalités de prise en charge de ces populations en « difficultés sociales » en intervenant notamment sur l'élaboration de trois lois sociales d'importance :

- la **loi hospitalière de 1970**, qui instaure notamment un service public hospitalier,
- la **loi de 1975 sur le secteur social et médico-social**, apportant une certaine souplesse au secteur associatif,
- la **loi de 1975 en faveur des personnes handicapées**.

Désormais les associations assument pleinement un rôle militant.

1975-1985

Mobilisation face à la crise

Le nouvel humanisme de l'Uniopss se concentre sur la **militance associative**, développée par son nouveau directeur, Henri Théry. Il s'agit de promouvoir le secteur associatif en tant qu'idéal des relations humaines, dont les quatre critères sont : liberté d'adhésion, gestion démocratique, non lucrativité et indépendance vis-à-vis de l'Etat. Ce projet associatif s'inscrit dans le projet social collectif.

Dans un contexte économique difficile, l'Uniopss continue de militer pour restituer une place aux personnes en marge de la société en refusant de se borner à l'assistance. Elle se mobilise en vue d'améliorer et de relayer sur le terrain les multiples dispositifs sociaux publics.

L'expertise du secteur associatif est désormais reconnue comme nécessaire à la prise de décision, notamment avec la création en 1983 du Conseil national de la vie associative, placé auprès du Premier Ministre.

Avec son nouveau président, François Bloch-Lainé, l'Uniopss souhaite le processus de **décentralisation** engagé en 1982, mais en veillant à ce qu'il préserve l'esprit de concertation ainsi que la présence de l'Etat dans la politique d'action sociale. Il s'agit par là d'éviter tant un cloisonnement trop grand de l'action sociale que l'instauration d'inégalités territoriales, ce qui aboutira à une loi particulière de 1986 sur laquelle l'Union entendra peser.

1985-2009

Entre opérateurs publics et acteurs lucratifs, une action spécifique

L'Uniopss s'attelle au défi de la lutte contre l'exclusion : la mise en œuvre du RMI en 1988 permet aux associations de porter un projet politique de fond, la reconnaissance d'un droit à l'insertion. Ainsi, elles pèsent de tout leur poids pour soutenir la loi Besson sur le droit au logement en 1990.

1997 inaugure le lancement de grands chantiers sociaux par le gouvernement Jospin, qui aboutissent à d'importantes lois sociales : loi exclusion (1998), loi instaurant la CMU (1999) et la loi SRU (2000).

La décentralisation trouvant ses limites en particulier financières, l'Uniopss milite avec son nouveau président depuis 92, René Lenoir, en faveur d'une clarification des compétences pour un meilleur pilotage sur le territoire des politiques d'action sociale.

Récemment, l'Uniopss a été amenée à redonner à son projet une ambition politique forte, en affirmant les valeurs de primauté de l'individu et de ses droits lors de deux processus législatifs :

- la **loi 2002-2 sur le secteur associatif** (révision de la loi de 75),
- la **loi handicap de 2005**.

Aujourd'hui, l'enjeu pour l'Uniopss est d'accompagner le changement pour que la protection de l'individu reste la valeur essentielle de la société, un combat qui se mène aussi à l'échelon européen.

1947
Création de l'Uniopss

1950
Reconnaissance officielle

1972
Reconnaissance
d'utilité publique

1975
Loi sur le secteur social
et médico-social

1986
Loi de décentralisation
particulière au secteur

2002
Loi 2002-2 sur le secteur
associatif (réforme de la loi de 75)

1945
Création de la
Sécurité sociale

1970
Loi hôpital

1975
Loi handicap

1982
Processus de
Décentralisation

1988
RMI
Loi Besson
sur le logement

1997
Loi exclusion
CMU
Loi SRU

2005
Loi
handicap



Réseau

L'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux) est une **association loi 1901 reconnue d'utilité publique**.

Une tête de réseau

Présente sur tout le territoire, elle regroupe 25 000 établissements et services privés à but non lucratif du secteur social, médico-social et sanitaire, au travers de :

- **23 Uriopss** (Unions régionales) ;

- **110 fédérations et unions nationales** de défense et de promotion des personnes, de gestion d'établissements et de services, de soutien aux activités sociales, sanitaires, médico-sociales et socio-judiciaires.

Ses missions

- **Organiser une concertation et une représentation transversales et globales** aux secteurs traditionnels de l'action sanitaire et sociale (personnes âgées, personnes handicapées, enfance famille, pauvreté exclusion- santé...).

- **Valoriser le secteur à but non lucratif de solidarité**, en France et en Europe, et contribuer à sa modernisation.

- **Veiller aux intérêts des personnes vulnérables et fragiles** dans la construction des politiques sociales, et faire le lien entre l'Etat, les pouvoirs publics territoriaux et les associations du secteur.

- **Rassembler le monde associatif dans un environnement de plus en plus mouvant.**

- **Observer l'évolution de la réalité et des politiques sociales, et organiser une réflexion prospective.**

Ses orientations

➤ **Participer à l'évolution de l'environnement national et européen :**

- Pour répondre aux besoins croissants, défendre la solidarité en matière de santé et d'action sociale et médico-sociale.
- Avec la décentralisation, porter nos valeurs sur l'ensemble du territoire.
- Construire une Europe solidaire.

➤ **Construire un modèle d'entreprise sociale, économique et politique fondé sur les valeurs associatives :**

- Exprimer le bien commun, le porter haut et fort.
- Promouvoir les valeurs associatives.
- Favoriser la participation de tous à la transformation sociale.

➤ **Unir nos forces pour développer une nouvelle appartenance et de nouveaux liens :**

- Développer collectivement nos missions et notre représentation, au plan européen, national et régional.
- Agir dans la complémentarité.

➤ **Créer une large alliance autour des valeurs de solidarité**

109 adhérents nationaux

<ul style="list-style-type: none"> ■ ACIS FRANCE ■ ADESSA ■ ADMR UNION NATIONALE ■ A DOMICILE FEDERATION NATIONALE ■ ADVOCACY FRANCE ■ AIDE AUX JEUNES DIABETIQUES ■ AMICALE DU NID ■ ASSOCIATION DE VILLEPINTE ■ ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'AIDE AUX FAMILLES ET D'ACTION EDUCATIVE (ADAFAE) ■ ASSOCIATION DES CITES DU SECOURS CATHOLIQUE ■ ASSOCIATION DES COLLECTIFS ENFANTS PARENTS PROFESSIONNELS (ACEPP) ■ ASSOCIATION DES ITEP ET DE LEURS RESEAUX (AIRE) ■ ASSOCIATION DES LUDOTHEQUES FRANÇAISES (ALF) ■ ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE (APF) ■ ASSOCIATION FRANÇAISE CONTRE LES MYOPATHIES (AFM) ■ ASSOCIATION FRANÇAISE DES CENTRE MEDICO-PEDAGOGIQUES (AFCMPP) ■ ASSOCIATION GENERALE DE RETRAITES PAR REPARTITION (AG2R) ■ ASSOCIATION JEUNESSE CULTURE LOISIRS ET TECHNIQUE (JCLT) ■ ASSOCIATION LE MOULIN VERT ■ ASSOCIATION MOISSONS NOUVELLES ■ ASSOCIATION NATIONALE DE PREVENTION EN ALCOOLOGIE ET ADDICTOLOGIE (ANPA) ■ ASSOCIATION NATIONALE DES INTERVENANTS EN TOXICOMANIE ET EN ADDICTOLOGIE (ANITEA) ■ ASSOCIATION NATIONALE DES PARENTS D'ENFANTS AVEUGLES OU GRAVEMENT DEFICIENTS VISUELS (ANPEA) ■ ASSOCIATION POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE (ADIE) ■ ASSOCIATION RESIDENCES ET FOYERS (AREFO) – ASSOCIATION DE RESIDENCES POUR PERSONNES AGEES DEPENDANTES (ARPAD) ■ ASSOCIATION SERVICE SOCIAL FAMILIAL MIGRANTS (ASSFAM) ■ AUDIENS ■ CAISSE CENTRALE DE LA MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE (CCMSA) ■ CAISSE GENERALE DE RETRAITE DES CADRES PAR REPARTITION 	<ul style="list-style-type: none"> (CGRCR) ■ CENTRE D'ORIENTATION SOCIALE (COS) ■ CIMADE ■ CITOYENS ET JUSTICE ■ CLARA ■ COMITE NATIONAL DE LIAISON DES ASSOCIATIONS DE PREVENTION SPECIALISEE (CNLAPS) ■ COMPAGNIE DES FILLES DE LA CHARITE SAINT-VINCENT DE PAUL ■ CONFEDERATION DES UNIONS REGIONALES DES CENTRES DE SOINS INFIRMIERS (C3SI) ■ CONGREGATION DES SEURS HOSPITALIERES SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE ■ CONGREGATION DES SEURS NOTRE DAME DE CHARITE DU BON PASTEUR ■ CROIX ROUGE FRANÇAISE ■ EMMAÜS FRANCE ■ ENFANCE ET MUSIQUE ■ FAMILLES RURALES FEDERATION NATIONALE ■ FEDERATION D'AIDE A LA SANTE MENTALE CROIX MARINE ■ FEDERATION DE COMITES ET ORGANISMES D'AIDE AUX CHOMEURS PAR L'EMPLOI (COORAGE) ■ FEDERATION DE L'ENTRAIDE PROTESTANTE ■ FEDERATION DES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES ET DES ETABLISSEMENTS DE READAPTATION POUR HANDICAPES (FAGERH) ■ FEDERATION DES ASSOCIATIONS POUR LA PROMOTION ET L'INSERTION PAR LE LOGEMENT (FAPIL) ■ FEDERATION DES ASSOCIATIONS SOS VOYAGEURS ■ FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE FRANCE (FCSF) ■ FEDERATION DES RAYONS DE SOLEIL DE L'ENFANCE ■ FEDERATION FRANÇAISES DES BANQUES ALIMENTAIRES ■ FEDERATION FRANÇAISE DES EQUIPES SAINT-VINCENT ■ FEDERATION NATIONALE DE LA MUTUALITE FRANÇAISE (FNMIF) ■ FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS D'ACCUEIL ET DE REINSERTION SOCIALE (FNARS) ■ FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE L'AIDE FAMILIALE POPULAIRE / CONFEDERATION SYNDICALE DES FAMILLES (FNAAFP/ 	<ul style="list-style-type: none"> CSF) ■ FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PERSONNES AGEES ET DE LEURS FAMILLES (FNAPAEF) ■ FEDERATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS SOLIDAIRES D'ACTION AVEC LES TISGANES ET GENS DU VOYAGE (FNASAT – GENS DU VOYAGE) ■ FEDERATION DES PACT ■ FEDERATION NATIONALE DES AINES RURAUX ■ FEDERATION NATIONALE DES ECOLES DE PARENTS ET DES EDUCATEURS (FNEPE) ■ FEDERATION NATIONALE DES ETABLISSEMENTS D'HOSPITALISATION A DOMICILE (FNEHAD) ■ FEDERATION NATIONALE DES FOYERS D'ACCUEIL POUR FAMILLES DE MALADES HOSPITALISES (FNAFAMH) ■ FEDERATION NATIONALE D'HBERGEMENT VIII ET AUTRES PATHOLOGIES ■ FEDERATION NATIONALE POUR L'INSERTION DES PERSONNES SOURDES ET DES PERSONNES AVEUGLES EN FRANCE (FISAF) ■ FONDATION ABBE PIERRE ■ FONDATION CLAUDE POMPIDOU ■ FONDATION D'AUTEUIL ■ FONDATION DE FRANCE ■ FONDATION DE L'ARMEE DU SALT ■ FONDATION DIACONESSES DE REUILLY ■ FONDATION LA VIE AU GRAND AIR ■ FONDS SOCIAL JUIF UNIFIE ■ FRANCE TERRE D'ASILE ■ GRUPE MALAKOFF MEDERIC ■ GROUPEMENT NATIONAL POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPES PHYSIQUE (GHP) ■ HABITAT ET HUMANISME ■ HOMEOPATHES SANS FRONTIERES ■ L'ADAPT (ASSOCIATION POUR L'INSERTION DES PERSONNES HANDICAPES PHYSIQUES) ■ L'ARCHE EN FRANCE ■ LES PETITS FRERES DES PAUVRES ■ LES RESTAURANTS DU CŒUR ■ LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER ■ MEDECINS DU MONDE (MDM) ■ MOUVEMENT DU NID ■ MUTLOG ■ ŒUVRE DE SECOURS AUX ENFANTS 	<ul style="list-style-type: none"> ■ PRO BTP - RMS ■ RELIGIEUSES DANS LES PROFESSIONS DE SANTE (REPSA) ■ SOS AMITIE FRANCE ■ SOS VILLAGES D'ENFANTS ■ SECOURS CATHOLIQUE ■ SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS ■ SERVICE SOCIAL D'AIDE AUX EMIGRANTS (SSAE) ■ SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL-LOUISE DE MARCILLAC – CONSEIL NATIONAL DE FRANCE ■ UNION DES PROFESSIONNELS DE L'HBERGEMENT SOCIAL (UNAF0) ■ UNION FEDERATIVE DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES D'ACCUEIL ET D'ASSISTANTES MATERNELLES (UFNAFAM) ■ UNION FEMININE CIVIQUE ET SOCIALE (UFCS) ■ UNION FRANÇAISE DES CENTRES DE VACANCES DE LOISIRS (UFV) ■ UNION FRANÇAISE POUR LE SAUVETAGE DE L'ENFANCE (UFSE) ■ UNION NATIONALE DES AMIS ET FAMILLES DE MALADES MENTAUX (UNAFAM) ■ UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE FAMILLES DE TRAUMATISES CRANIENS ET CEREBROLESSES (UNAFTC) ■ UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PARENTS ET AMIS DE PERSONNES HANDICAPES MENTALES (UNAPE) ■ UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE SAUVEGARDE DE L'ENFANCE, DE L'ADOLESCENCE ET DES ADULTES (UNASEA) ■ UNION NATIONALE DE L'AIDE, DES SOINS ET DES SERVICES AUX DOMICILES (UNA) ■ UNION NATIONALE DES CLAJ ■ UNION NATIONALE MUTUALISTE DES INITIATIVES SOCIALES (UNNIS) ■ UNION NATIONALE POUR L'HABITAT DES JEUNES (UNHJ) ■ VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE ■ VOIR ENSEMBLE
--	---	---	---

23 URIOPSS

<ul style="list-style-type: none"> ALSACE www.uriopss-alsace.asso.fr AQUITAINE www.uriopss-aquitaine.asso.fr AUVERGNE - LIMOUSIN www.uriopss-auvergnelimosin.asso.fr BASSE NORMANDIE www.uriopss-basse-normandie.asso.fr BOURGOGNE www.uriopss-bourgogne.asso.fr BRETAGNE www.uriopss-bretagne.asso.fr CENTRE www.uriopss-centre.asso.fr CHAMPAGNE-ARDENNE www.uriopss-ca.asso.fr 	<ul style="list-style-type: none"> FRANCHE-COMTE www.uriopss-f-comte.asso.fr GUADELOUPE HAUTE NORMANDIE www.uriopss-hautenormandie.asso.fr ILE DE FRANCE www.uriopss-idf.asso.fr LANGUEDOC-ROUSSILLON www.uriopss-lr.asso.fr LORRAINE www.uriopss-lorraine.asso.fr MARTINIQUE www.uriopss-martinique.asso.fr MIDI-PYRENEES www.uriopss-midi-pyrenees.asso.fr 	<ul style="list-style-type: none"> NORD PAS DE CALAIS www.uriopss-npdc.asso.fr PAYS DE LA LOIRE www.uriopss-pdl.asso.fr PICARDIE www.uriopss-picardie.asso.fr POITOU-CHARENTES www.uriopss-poitou-charentes.asso.fr PACA ET CORSE www.uriopss-pacac.asso.fr LA REUNION www.uriopss-reunion.asso.fr RHONE ALPES www.uriopss-ra.asso.fr
---	--	--



Bilan de l'activité 2008

Les débuts de l'année 2008 n'ont pas dissipé le climat morose de fin 2007, amplifiant les interrogations sur le modèle dominant nos sociétés occidentales. Dans ce contexte aux effets multiples et parfois ravageurs sur l'activité économique, l'emploi, les relations sociales, la vie des personnes, les travaux conduits par l'Uniojss pour adapter et moderniser l'acteur associatif trouvent leur pleine pertinence pour une offre de services qui conjugue performance sociale comme sociétale et efficacité économique.

L'Uniojss développe une « philosophie pour l'action » conjuguant éthique, valeurs, gouvernance, rapport « qualité/coûts » avec le respect de certains fondements :

- Responsabilité de la personne morale gestionnaire, corps intermédiaire réunissant la société civile et la mise en œuvre d'une mission d'intérêt général.
- Primauté du projet social sur l'activité économique.
- Encouragement à l'initiative et à l'innovation.
- Promotion de la mixité sociale pour combattre le risque d'une solidarité sélective et d'une stigmatisation de certains publics.
- Construction d'une Europe solidaire afin que les objectifs de libre concurrence ne relèguent pas au second rang, en raison du primat du marché, les acteurs, les actions et les dispositifs de solidarité sociale au détriment des personnes les plus vulnérables.
- Oui aux regroupements et coopérations, à la coordination. Non à la concentration forcée.
- Management participatif pour un projet fédérant des acteurs multiples et divers (bénéficiaires, administrateurs, salariés, bénévoles, donateurs).
- Professionnalisation, qualité et sécurité dans l'appui, le soutien et le soin.

Pour cela, l'Uniojss renforce son rôle d'interface et de médiation :

➤ **Entre les associations de solidarité et les pouvoirs publics** (État comme Collectivités territoriales), pour exprimer le point de vue partagé des associations au regard de la place qu'elles veulent continuer à tenir dans notre société. Ne pas être réduit à la simple fonction de prestataires mais contribuer à la définition et à la mise en œuvre de l'intérêt général en valorisant :

- une conception solidaire de la politique de la santé et d'action sociale et médico-sociale ;
- un modèle d'entreprise sociale dans lequel la solidarité, la primauté de la personne et « le bien commun » sont les valeurs qui fondent les réponses à apporter aux besoins des personnes.

➤ **Entre les associations elles mêmes :**

- pour qu'au niveau de chaque territoire pertinent celles-ci participent pleinement à l'observation des besoins, à la mise en œuvre des politiques, à l'évaluation de celles-ci, des pratiques institutionnelles et professionnelles.

- pour qu'au sein de l'Uniojss et à travers leurs représentants, elles contribuent à la définition de cette « philosophie de l'action » partagée parce que réfléchi au sein des instances et des commissions de l'Union. Qu'à partir de ces bases, elles travaillent dans ses mêmes lieux sur les conséquences pratiques qui en découlent pour proposer outils, formations, accompagnements, colloques, etc.

Le début d'année 2009 confirme ce mouvement d'ampleur qui vise à réformer de manière importante le secteur de la solidarité dans une société qui subit une forte crise. Au cœur de ses réformes ou projets de réformes que souvent l'Uniojss soutient dans leurs finalités car nécessaires

pour plus de coopération, de coordination, de continuum dans le parcours des personnes, de lisibilité dans l'organisation territoriale de la République, la place du non lucratif se trouve fortement interrogée. L'Uniojss poursuivra donc sa **double action** :

- **valoriser le non lucratif** dans les dispositifs sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;
- **contribuer à la modernisation et à l'adaptation** de ce secteur des associations de solidarité.

« Nous ne sommes pas dans une crise économique, nous sommes dans une crise culturelle à effets économiques ». Ces propos tenus par un participant aux 7^{ème} Assises des structures pour personnes âgées de novembre 2008 restent d'actualité. Deux questions se posent pour définir les lendemains : comment maintenir l'équilibre entre le développement de l'activité économique et le lien social, la cohésion sociale ? Dit autrement, comment l'économie contribue-t-elle à répondre aux besoins fondamentaux de tous les individus ?

Notre Union est convaincue que la reconnaissance des acteurs du non lucratif dans leur fonction sociopolitique comme dans leurs actions économiques est une des composantes de la réponse à ces questions. Deux étapes viendront approfondir ces constats et éclairer l'avenir :

- les 18 et 19 juin 2009, à la Grande-Motte, un colloque centré sur les « Mutations dans la santé et l'action sociale : Miser sur les territoires et une nouvelle régulation ? ».
- Les 27, 28 et 29 janvier 2010, à Lyon, le 30^{ème} Congrès de l'Uniojss approfondira le thème suivant: « Les solidarités à l'épreuve de la crise : intérêt général ou compétition ? ».

Hubert ALLIER
Directeur général

Actions Uniojss – Focus 2008	
Europe	Engagement maintenu et amplifié au sein du collectif Services Sociaux d'Intérêt Général. Travaux sur l'impact du droit communautaire sur le secteur associatif de solidarité.
Ressources humaines	Elaboration du projet de recherche action formation « Ressources humaines et spécificités des rapports sociaux dans les associations de solidarité : comment mieux utiliser les outils RH ? » (poursuite en 2009).
Santé et Médico-social	Positionnements successifs sur la création des Agences Régionales de Santé (ARS) et le projet Hôpital, Santé, Patients, Territoires (HSPST), en lien avec la réforme de l'État et l'impact de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) sur la régulation du secteur.
Régulation	Ouvrage sur les Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) apportant un éclairage technique, méthodologique et pratique.
Logement	Création et animation avec la Fnars du collectif des associations unies, qui a proposé au gouvernement et au premier ministre 13 axes d'engagements.
RSA	Participation active aux réunions de concertation préparatoires à la rédaction du projet de loi le généralisant.
Petite enfance et Protection de la jeunesse	Plaquette sur la valorisation des acteurs de l'économie sociale dans ce champ. Réflexion de fond sur la place accordée à la jeunesse dans notre société. Réflexion sur la réforme de la justice pénale des mineurs. Réflexion sur les modes de garde des enfants.
Personnes âgées et Personnes handicapées	Mobilisation autour de la création d'un nouveau risque de protection sociale, tout en restant vigilante avec ses adhérents pour que ce projet ne se limite pas à une simple réforme du financement de la dépendance.
Animation du CNAR «Action sociale, médico-sociale et santé»	Contribution, avec l'appui de l'État et de la CDC, au maintien et au développement de l'emploi et à la consolidation de l'activité économique des associations par le développement d'outils d'information, de gestion, d'accompagnement adaptés au secteur de la solidarité et mis à disposition des Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA).

Une démarche globale de « prospective appliquée »

Dans le cadre de sa **Mission de prospective** créée en 2004, l'Unioyss a progressivement construit, sous la présidence du Professeur Ligneau et aujourd'hui du Professeur Lafore, des « passages » entre l'analyse théorique du système social et la pratique « terrain » des réalités sociales. Si le socle et la méthode du projet initial demeurent en 2008, une nouvelle impulsion lui est donnée à travers **trois grandes orientations** :

**Renforcer les liens d'appartenance au sein de l'Union.
Développer la réflexion sur l'évolution des besoins sociaux et l'avenir de la protection sociale.
Rendre l'Unioyss et les valeurs qu'elle porte plus visibles dans la société.**

Dans cette perspective, la mission de prospective a engagé différentes actions en 2008 :

- une intervention aux 20èmes journées techniques de l'Andass sur l'avenir de l'action sociale ;
- la préparation d'une publication de référence autour de trois grands axes: les conditions de la cohésion sociale, les politiques sociales et le système de protection sociale, ainsi que le rôle des associations et la fonction de la société civile ;
- la définition d'un projet de problématique pour le 30ème Congrès de l'Unioyss de 2010 : « le devenir du non lucratif de solidarité dans une société marchande qui exclut » ;
- et la représentation des associations sanitaires et sociales au sein du CNIS (Conseil national de l'information statistique), en particulier au sein de la commission Santé et protection sociale.

Conseil de prospective

Président ;
Pr. Robert LAFORE,
Administrateur de
l'Unioyss au titre des
Personnes Qualifiées
Animation des travaux
Christine CHOIGNOT,
adjointe au Directeur
général

Pour 2009, elle tentera de consolider les différentes composantes de sa démarche d'ensemble :

- Poursuivre la représentation au sein du CNIS.
- Développer et consolider les relations avec les universitaires et chercheurs.
- Amplifier des liens d'appartenance avec les composantes de l'Unioyss.
- Préparer une publication de référence et contribuer à la problématique du Congrès 2010 de l'Unioyss.

Deux axes d'intervention

DEFENDRE LA SOLIDARITE

Face à la menace croissante d'érosion de la solidarité, alerter et agir aux niveaux national et européen pour promouvoir une conception solidaire de la politique de santé, d'action sociale et médico-sociale.

PROMOUVOIR LE MODELE ASSOCIATIF

Construire un modèle d'entreprise sociale, économique et politique fondé sur les valeurs associatives : solidarité, primauté de la personne et intérêt général.

UN INVESTISSEMENT MASSIF POUR METTRE LE LOGEMENT SUR L'AGENDA POLITIQUE

CONSTAT

La mesure de la pauvreté : en 2006, les dernières données statistiques connues sur la pauvreté (source INSEE), montraient une augmentation importante de la pauvreté monétaire, rompant ainsi avec 15 années de recul du nombre de personnes pauvres. Après 2006, seuls sont connus les chiffres du RMI : si l'année 2007 a connu une baisse importante du nombre de bénéficiaires grâce à l'amélioration du marché de l'emploi, cette évolution s'est inversée à compter de septembre 2008 avec la crise économique.

2008 a été l'année du Grenelle de l'insertion et de la loi généralisant le revenu de solidarité active (RSA) à tout le territoire métropolitain. Cette loi crée également le contrat unique d'insertion et réforme l'insertion par l'activité économique (IAE).

Des négociations au plus haut niveau en matière de logement se sont tenues tout au long de l'année entre le Premier Ministre et le collectif inter-associatif national co-animé par l'Uniopss.

La poursuite des travaux d'ALERTE au plan national avec les Partenaires sociaux.

ACTIONS 2008

Lutte contre la pauvreté

Le collectif ALERTE animé par l'Uniopss a appelé à une revalorisation des minima sociaux, et notamment du RMI, et a voulu attirer l'attention de l'opinion sur les premiers effets de la crise financière et économique sur les plus pauvres.

L'Uniopss a adressé aux Parlementaires ses observations sur les crédits de la mission Solidarité, insertion et égalité des chances du projet de loi de finances (PLF) pour 2009.

Face aux risques pesant sur l'accompagnement social individualisé (ASI) en raison d'une suppression « progressive » des crédits, prévue dans le PLF 2009, l'Uniopss a sensibilisé le Haut Commissaire sur les mesures transitoires et les nouvelles modalités de cet accompagnement social, indispensable tant pour la réussite du parcours d'insertion des personnes que pour celle du RSA.

Une réflexion sur la participation des personnes en situation de pauvreté a permis à l'Uniopss de produire et diffuser une charte déclinant sur le plan éthique des « points de repères pour la participation ».

RSA et Grenelle de l'insertion

Sur le chantier important du RSA, l'Uniopss s'est mobilisée toute l'année, en participant à toutes les réunions de concertation préparatoires à la rédaction du projet de loi, puis en diffusant ses observations et propositions auprès du Gouvernement et du Parlement.

Sa participation au Grenelle de l'insertion s'est concrétisée par cinq contributions écrites, dont un texte de

synthèse issue de 14 mois de réflexion commune entre le collectif ALERTE et l'ensemble des partenaires sociaux employeurs et salariés.

Pôle Lutte contre les exclusions

Conseiller technique : Bruno GROUES

Chargée de mission emploi-logement: Jeanne DIETRICH

- Commission « Lutte contre la pauvreté et l'exclusion en France et en Europe », présidée par Olivier BRES, Secrétaire général de la Fédération de l'Entraide Protestante
- Groupe de travail « Habitat - Logement »
- Groupe « Emploi - Insertion »
- Groupe Réseau Insertion
- Groupe « Santé - Précarité »
- Groupe « Participation des personnes défavorisées »
- Groupe ALERTE-Partenaires sociaux sur « l'accès des personnes en situation de précarité à un emploi permettant de vivre dignement »

Les autres textes ont porté sur les contrats aidés dans le secteur non marchand, le contrat unique d'insertion et le référent unique pour articuler insertion sociale et professionnelle. Enfin, l'Uniopss a fait connaître au Gouvernement, à trois reprises, ses observations sur les travaux du Grenelle.

Enfin, le groupe ALERTE-Partenaires sociaux a choisi comme nouvel axe de travail « l'inclusion active », et surtout,

PERSPECTIVES 2009

- Suivi de la mise en œuvre de la loi RSA et de l'élaboration de ses textes d'application.
- Suivi de l'adoption et de la mise en œuvre de la loi logement.
- Participation des personnes en situation de pauvreté (co-organisation des rencontres nationales à Caen).

l'articulation accompagnement social et/ou professionnel.

Logement

Compte-tenu de la volonté du Gouvernement d'une politique du logement consensuelle, l'Uniopss a créé un Collectif inter-associatif à partir de son groupe de travail habitat, augmenté d'associations telles que les Enfants de Don Quichotte, et co-animé avec la Fnars. Ce « Collectif des associations unies » s'est fortement mobilisé sur le chantier du logement : réunions de travail, rencontres avec le Gouvernement et les media. Ce cycle exceptionnel de négociations a permis d'obtenir trois réunions avec le Premier Ministre, la déclaration de l'hébergement et du logement comme « chantier national prioritaire » pour 2008-2012, deux rapports parlementaires (Etienne Pinte) sur la base des propositions du collectif, la nomination d'un Préfet Délégué Général (Alain Regnier) et la mobilisation de 300 millions d'Euros supplémentaires pour les sans abris et les mal logés.

Par ailleurs, le collectif a fait connaître au Gouvernement sa déception et réprobation face au projet de loi logement, et a diffusé ses observations et amendements auprès des Parlementaires.

Enfin, sur le droit au logement opposable, l'Uniopss a notamment adressé au Comité de suivi une contribution sur la rédaction du formulaire des recours DALO.

DES ENJEUX SECTORIELS : PETITE ENFANCE & PROTECTION DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

CONSTAT

La **petite enfance au cœur des préoccupations politiques** : mise en œuvre de la réforme du décret du 1^{er} août 2000 sur la réglementation des établissements d'accueil de jeunes enfants et chantier pour un droit opposable à un mode de garde. À l'heure également du bilan de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) État-Cnaf et de l'élaboration de la suivante, de nouveaux enjeux apparaissent : articulation entre accueil individuel, accueil collectif et école maternelle ; place des associations face à l'arrivée du lucratif ; qualité de l'accueil de l'enfant dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint. Face à ces défis, les associations tentent de mettre en œuvre les nouvelles dispositions du décret, dont les micro-crèches.

Dans le **secteur de la protection de l'enfance et de la jeunesse**, la mise en œuvre des lois du 5 mars 2007 et la refonte de l'ordonnance de 1945 amènent à s'interroger sur la **place actuelle et à venir des jeunes les plus en difficulté et, plus globalement, de la place de la jeunesse dans une société française vieillissante**.

ACTIONS 2008

Petite enfance

L'Uniojps a accompagné la mise en œuvre de la réforme du décret du 1^{er} août 2000, en particulier sur les micro-crèches, ce qui a permis aux associations de développer de nombreux projets. Pour nourrir sa réflexion, elle a mis en place un groupe de travail sur le **droit opposable à un mode de garde**, dont les enjeux portent tout autant sur le développement quantitatif de l'offre que sur la réduction des inégalités et l'accueil de familles en difficultés : cela induit une indispensable complémentarité des différents modes d'accueil et un mode de garde non uniquement basé sur le seul critère économique.

Pour porter la voix des associations, l'Uniojps entend poursuivre, au **Haut Conseil à la famille** nouvellement créé et auquel elle participe, le partenariat engagé avec l'institution précédente, la Conférence de la famille, qui était devenue la principale instance de réflexion sur la politique familiale ainsi que le lieu d'élaboration de réformes de premier plan. Par ailleurs, l'Union a participé au **Comité partenarial petite enfance de la Cnaf** : bilan de la prestation de service unique (PSU) et du contrat enfance-jeunesse, enjeux autour de la qualité de l'accueil du jeune enfant. Membre de l'**Observatoire Petite enfance de la Cnaf**, elle a sollicité cette instance ainsi que la DREES afin d'obtenir des données sur la représentativité des acteurs de l'économie sociale dans le champ de la petite enfance.

Sur le plan budgétaire, l'Uniojps a réagi aux dispositions du **PLFSS 2009 relatives à la branche famille** du, notamment sur le regroupement des assistantes maternelles. Elle s'est largement mobilisée pour la pérennité du dispositif des **REAAP** (Réseaux d'écoute,

d'appui et d'accompagnement des parents). Elle a enfin alerté les parlementaires sur la baisse substantielle des crédits de l'État pour 2009.

Pôle Enfance Jeunesse Familles

Conseillère technique : Karine METAYER

- **Commission « Petite Enfance »**, présidée par Christine ATTALI-MAROT, Responsable du partenariat politique de la ville et des publications à Enfance et Musique
- **Groupe de travail « Droit opposable à un mode de garde »**
- **Commission « Protection de l'Enfance et de la Jeunesse »** présidée par François LEMENAGER, Directeur délégué à la Direction générale de la Fondation d'Auteuil
- **Comité restreint de la Commission Protection**
- **Comité de suivi des lois Protection de l'enfance et de la jeunesse**
- **Groupe de travail « Justice des mineurs »**

La **transposition de la directive services** impactant le secteur de la petite enfance, l'Uniojps ne souhaite pas le laisser au jeu de la libre concurrence : l'accueil du jeune enfant constitue en effet la première composante du droit à l'éducation et, à ce titre, un service d'intérêt général.

Enfin, pour valoriser ce secteur, les

PERSPECTIVES 2009

- **Accompagnement du réseau dans le suivi et la mise en œuvre des réformes :**
 - **petite enfance : réglementation des établissements d'accueil des jeunes enfants ;**
 - **protection de l'enfance et de la jeunesse : expérimentation de l'outil forum.**
- **Contribution à la réflexion sur la refonte de l'ordonnance de 45.**
- **Préparation du Congrès Uniojps de 2010 (accueil du jeune enfant, statut des 16-25 ans).**
- **Développement des partenariats associatifs et institutionnels.**

associations réunies au sein de l'Uniojps ont finalisé une plaquette et participé ensemble au Salon des maires de France.

Protection de l'enfance et de la jeunesse

L'Uniojps a accompagné les associations dans la mise en œuvre de la **réforme de protection de l'enfance**, tant sur le développement de nouvelles modalités de prise en charge (prévention) que dans les relations avec les collectivités territoriales.

Pour sensibiliser son réseau et plus largement l'opinion publique sur la **justice des mineurs** dont la réforme a été annoncée, l'Uniojps a créé un groupe de travail pour bâtir un argumentaire et organisé une journée d'étude au Parlement. Suite à une vaste enquête au sein du réseau Uniojps-Uniojps, elle a diffusé une synthèse sur le fonctionnement actuel du dispositif de prise en charge des mineurs délinquants. Et, à partir d'un cahier des charges élaboré par les associations, elle s'est positionnée sur les grands principes qui doivent fonder la refonte de l'ordonnance de 1945.

Enfin, l'Uniojps a poursuivi son étroite **collaboration avec la direction de la protection judiciaire de la jeunesse** sur différents sujets : refonte de l'ordonnance de 45, aide à la décision du magistrat, évaluation, activité de jour, réparation pénale des mineurs, enjeux financiers.

2008 : ENFIN LA REFORME « D'AMPLEUR » ATTENDUE ?

CONSTAT

▪ Une nouvelle réforme du secteur de la santé centrée sur la réforme de l'hôpital, suite au Rapport Larcher sur les missions de l'hôpital et à la synthèse des États généraux de l'organisation des soins, auxquels l'Uniopss a contribué fin 2007-début 2008. Ce projet de loi vise à réformer en profondeur le pilotage et la régulation du système de santé, tant pour les acteurs privés à but non lucratif de la santé que pour les usagers du système de santé. Une de ses évolutions majeures concerne la création d'Agences régionales de santé (ARS) pour assurer le pilotage de l'hospitalier, de la médecine de ville, de la santé publique et du secteur médico-social.

▪ Absente de cette réforme, la question du **financement des dépenses de santé**, plus que jamais au centre des préoccupations, ne fait l'objet que de **mesures ponctuelles** pour renflouer l'Assurance maladie : déplafonnement des franchises contre lesquelles l'Uniopss s'est mobilisée, contribution de 1 Md € des organismes complémentaires pour conforter le financement de l'Assurance maladie, sans compter la tentative de diminution de remboursements des médicaments pour des patients en ALD. Par ailleurs, le plafonnement controversé du reste à charge en fonction du revenu de la personne demeure d'actualité.

ACTIONS 2008

Projet de loi « Hôpital, patients, santé et territoires »

L'Uniopss a fait connaître sa position auprès de ses **interlocuteurs institutionnels** au cours de rencontres bilatérales ou d'auditions. Reçue deux fois par la Ministre de la santé, elle a également diffusé en fin d'année aux parlementaires et ministres une **plateforme d'observations et de propositions d'amendements** dans la perspective de la discussion parlementaire.

La préparation de cette nouvelle réforme a été l'occasion sur 2008 d'une **forte mobilisation de l'Uniopss et de son réseau** (positions élaborées en concertation avec le terrain dans les régions, journées d'information et de mobilisation régionales).

Financement de la santé

Sur le **plan budgétaire**, l'Uniopss a proposé à l'automne des **amendements** sur le projet de loi de financement de la Sécurité sociale et le projet de loi de finances et a rencontré les parlementaires sur la base de ces propositions. L'année 2008 a été aussi l'occasion de faire un **point sur les modalités de financement de l'assurance maladie**, en consacrant un dossier sur ses « dérives marchandes à maîtriser » (revue Union Sociale de mars 2008).

Pôle Santé et Médico-social

Conseillère technique Santé : Cécile CHARTREAU

- **Commission « Etablissements et services de santé, acteurs de la politique de santé »**, présidée par Edouard COUTY, Administrateur de l'Uniopss en qualité de Personne Qualifiée
- **Groupe de travail « Santé-Précarité »**

L'année 2008 a également été marquée par la **renégociation de l'accord national des centres de santé**, signé en 2003 et arrivant à échéance en avril 2008. Au sein du Regroupement National des Organisations Gestionnaires de Centres de Santé (RNOGCS), l'Uniopss a participé à la **redaction des propositions** transmises à la Cnamts au cours de l'été. Le regroupement a été dans l'obligation de demander à la commission paritaire nationale d'une part la revalorisation du forfait de coordination pour les centres de soins infirmiers (CSI) et

PERSPECTIVES 2009

- **Mobilisation autour des projets de textes législatifs et réglementaires en matière de santé, en particulier :**
 - **projet de loi Hôpital, patients, santé, territoires ;**
 - **réforme de la loi de santé publique (adoptée en 2004 pour 5 ans) ;**
 - **réforme de la loi sur la psychiatrie et la santé mentale ;**
 - **soins de suite et de réadaptation (régime d'autorisation, tarification).**
- **Organisation d'une journée de sensibilisation, de mobilisation et de positionnement sur la réforme de la santé et les nouvelles régulations du secteur.**
- **Mobilisation du réseau autour des élections européennes de juin 2009.**

d'autre part la transposition de l'ensemble des dispositifs tarifaires prévus par les conventions nationales avec les professionnels de santé libéraux. Par ailleurs, un rapport de novembre 2006 de l'Igas sur la situation financière de ces CSI a donné lieu à un avis de suite pointant les carences des pouvoirs publics.

Santé et Précarité – Problématique d'accès aux soins des plus démunis

L'actualité relative à cette thématique a été examinée au sein d'un groupe de travail inter-associatif réunissant la commission Lutte contre l'exclusion de l'Uniopss, le collectif ALERTE et le groupe Santé-Précarité. Ces travaux ont mis tout particulièrement l'accent en 2008 sur la question des **complémentaires de santé**, en particulier celle de la CMUC, et ont nourri des échanges avec la Mutualité française et la Cnamts.

AIDE À L'AUTONOMIE

De la création d'un nouveau risque de protection sociale à la simple réforme du financement de la dépendance : Saga d'un espoir déçu...

En 2008, le projet du Gouvernement semble devoir s'apparenter davantage à une **réforme du financement de l'APA** qu'à la reconnaissance d'un nouveau droit universel à la compensation du besoin d'aide à l'autonomie reposant sur une prestation unique ouverte tant aux personnes âgées qu'aux personnes handicapées.

Concrètement, du projet ambitieux de création d'un nouveau champ de la protection sociale concernant l'aide à l'autonomie, il ne resterait plus que la perspective de deux **réformes intéressantes les seules personnes âgées** : d'une part, un mode de financement de l'APA qui réduirait la part de financement assurée par l'aide sociale des départements, et d'autre part la réduction du reste à charge pour les résidents des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Mais aucune décision officielle n'aura été prise cette année.

PERSONNES HANDICAPÉES

CONSTAT

1^{er} bilan de la mise en œuvre de la loi handicap du 11 février 2005

➤ **Maisons départementales des personnes handicapées (MDPH)** : pour ne pas compromettre les ambitions de la loi, leurs fonctionnement et financement doivent être confortés, et le changement de culture tenant compte de l'expression des besoins et aspirations de ces personnes doit être poursuivi. Ce chantier doit devenir une des pierres angulaires de l'évolution des MDPH vers des maisons départementales de l'autonomie, que l'Uniojss appelle de ses vœux depuis plusieurs années.

➤ **Prestation de compensation du handicap (PCH)** : son ouverture en 2008 aux enfants de moins de 20 ans peut améliorer les réponses apportées aux familles, mais elle doit être adaptée afin de mieux répondre aux

besoins d'accompagnement des enfants.

➤ **Scolarisation des enfants handicapés** : si les engagements quantitatifs du Gouvernement se concrétisent peu à peu, l'accompagnement de ces jeunes reste encore insatisfaisant en raison du nombre insuffisant et du statut précaire des AVS, ainsi que du manque de formation des enseignants. Des améliorations sont donc attendues, notamment pour asseoir la complémentarité entre éducation ordinaire et éducation adaptée.

➤ **Ressources** : le Chef de l'Etat s'est engagé à revaloriser de 25% le montant de l'Allocation Adulte Handicapé et à réformer ses modes d'attribution et de calcul. Mais aucune réponse n'a été apportée à la question des ressources garanties pour les personnes handicapées dans l'incapacité de travailler.

➤ **Emploi** : suite à l'annonce d'un « Pacte pour l'emploi des personnes handicapées », a

Pôle Santé et Médico-social

Conseiller technique Personnes handicapées : N.N.

- **Commission « Etablissements et services pour personnes handicapées »**, présidée par Alain CARTEL, Président de l'Uniojss Basse-Normandie

été signée une convention cadre de coopération entre le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et l'association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées (Agefiph). D'autres mesures ont été annoncées, telles qu'une réforme de la formation professionnelle et la modification du mode de calcul de l'obligation d'emploi.

➤ **Accessibilité** : face au retard dans l'application de l'objectif de la loi d'accès à tout par tous, la Conférence nationale a donné un nouvel élan à la démarche d'accessibilité, basé sur les nouvelles technologies. Cette problématique a figuré au programme du sommet européen de l'égalité des chances de septembre 2008.

Établissements et services pour personnes handicapées (ESAT)

➤ **Plan pluriannuel de création de 50 000 places sur 5 ans**, doté de 1,5 milliards d'euros pour améliorer la prise en charge des personnes les plus lourdement handicapées.

PERSPECTIVES 2009

❑ **Mobilisation autour des réformes relatives aux ARS.**

❑ **Veille sur les perspectives d'une réforme de la répartition des compétences et de la tarification des établissements et services pour personnes handicapées.**

➤ **Plan Autisme**, avec un effort « sans précédent » (187 millions d'euros pour créer 4 100 places sur 5 ans), qui marque une nouvelle étape, mais reste encore « insuffisant au regard des besoins ».

➤ **Plan handicap visuel** autour de trois mots clés : dignité, autonomie et intégration scolaire.

➤ **Socle commun d'obligations pour les MAS** (maisons d'accueil spécialisées), **FAM** (foyers d'accueil médicalisés) et **SAMSAH** (services d'action médico-sociale pour adultes handicapés), afin d'améliorer la qualité et la sécurité de l'accompagnement des adultes handicapés : ces textes ont été vivement critiqués pour leur imprécision, l'absence de moyens financiers et leur publication tardive.

➤ Suite à la nouvelle réglementation applicable aux ESAT qui accentue **l'implication financière de l'État**, la DGAS a procédé à la diffusion d'un nouveau bordereau mensuel de compensation, pour des contrôles plus efficaces et un meilleur pilotage par la performance du secteur de travail protégé.

ACTIONS 2008

Les travaux de la Commission ont principalement porté sur la RGPP, la loi HPST, le Plan autisme et le nouveau risque de protection sociale.

PERSONNES AGEES

CONSTAT

- Le **parachèvement de la réforme de la tarification des EHPAD**, à travers l'institution d'un dispositif de tarification pour inciter à négocier au plus vite, n'est pas encore atteint du fait de quelques cas particuliers (certains logements foyers, les petites unités de vie et les USLD).

- La création par le **3^{ème} plan Alzheimer** de 1 000 postes de coordinateurs Alzheimer dans le cadre des MAIA (maisons pour l'accueil et l'intégration des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer). Le plan veut améliorer la formation des professionnels et assurer la promotion des métiers de la réhabilitation cognitive et comportementale (psychomotriciens, ergothérapeutes).

- Un renforcement des contrôles prévus par la circulaire de 2007, au titre de la **prévention des risques de maltraitance** en leur donnant un caractère inopiné, en incitant la formation des personnels aux principes de la bientraitance et en prévoyant une autoévaluation annuelle des établissements.

- Une **sous-consommation des crédits CNSA dans le secteur des personnes âgées** (comme l'année précédente) : afin d'affecter ces excédents à la poursuite des programmes d'aide à l'investissement et non au financement de l'ONDAM médico-social, la CNSA a demandé la mise en réserve d'une large part de ces crédits non consommés sur la section V du budget pour les « sanctuariser ».

- La **dissolution de GERIAPA** (groupement d'études, de recherches et d'initiatives pour l'aide aux personnes âgées) : institué en 1987 pour impulser une démarche

qualité dans les services et établissements d'hébergement, il a notamment publié un code éthique (code senior) et élaboré des normes qualité pour l'évaluation des établissements et services assujettis à la loi 2002-2.

ACTIONS 2008

Réintégration des dispositifs médicaux dans la dotation soins des EHPAD

Comme le craignait l'Uniopss, cette réintégration a renforcé l'attractivité du tarif global soins au détriment du tarif partiel. Elle a par ailleurs entraîné une tentative de réintroduction prématurée des dépenses de médicaments et produits pharmaceutiques lors des débats sur le projet LFSS pour 2009.

Une réaction assez unanime de l'Uniopss et des organisations représentatives a permis

de commuer ce projet en expérimentation sur deux ans afin de remplir deux préalables : un partenariat entre les EHPAD et les médecins libéraux d'une part, et les pharmacies d'officine d'autre part, et le chiffrage du coût des médicaments prescrits en EHPAD.

Diversification des modes d'accueil

La situation des logements foyers et des petites unités de vie au regard de la réforme de la tarification des EHPAD s'est consolidée suite aux explications de la DGAS. Le réseau Uniopss-Uniopss a conseillé aux PUV de choisir leur option sans délai en donnant la préférence au partenariat avec les SSIAD.

Pour promouvoir de nouvelles formes

Pôle Santé et Médico-social

Conseiller technique Personnes âgées : Alain VILLEZ

- Commission « Etablissements et services pour personnes âgées »,

d'habitat plus respectueuses des désirs des personnes âgées et de leur autonomie, un partenariat a été noué entre l'Uniopss et la Cnav sur 5 régions CRAM expérimentales.

Malgré les progrès de la loi DALO de 2007 (dont les décrets n'ont toujours pas été publiés), le statut des familles d'accueil reste fragile. Et les nouvelles propositions des pouvoirs publics (rapport Rousso-Debord), semblent s'orienter vers un montage complexe ayant recours aux services mandataires, que l'Uniopss ne saurait soutenir.

Et l'Uniopss a poursuivi son partenariat avec la Fondation J.M. Bruneau pour une meilleure qualité de vie en établissement.

Plan Alzheimer

L'Uniopss s'est particulièrement investie dans les travaux du comité de suivi du plan

PERSPECTIVES 2009

- **Mobilisation pour la reconnaissance d'un 5^{ème} risque de protection sociale.**
- **Négociations autour de la mise en œuvre des mesures du Plan Solidarité Grand Age.**
- **Prévention et gestion des risques de maltraitance - Promotion de la bientraitance.**
- **Reconduction des partenariats (CNAV, Fondation J.M. Bruneau).**

Alzheimer, notamment dans l'appel à projets pour l'expérimentation des MAIA. La sélection de 15 sites d'expérimentation doit préfigurer la création de 1000 postes de gestionnaires de cas sur tout le territoire et durant toute la durée du plan (2008-2012).

Maltraitance

Le nouvel outil de gestion des risques élaboré et testé courant 2008 au sein du Comité National de Vigilance maltraitance a été parachevé et va être diffusé début 2009.

L'Uniopss a par ailleurs prolongé sa campagne de promotion pour la création de comités d'éthique au sein des établissements et services associatifs de son réseau, afin de se saisir ou d'être saisis de toute situation complexe susceptible de générer de la maltraitance active, passive ou institutionnelle.

Aux côtés de la Société Française de gériatrie et de gérontologie et de la DGS, l'Uniopss s'est engagée pour diffuser un kit de sensibilisation à la démarche de bientraitance.

UN SECTEUR PORTEUR MAIS FRAGILE

CONSTAT

- Un bilan en demi-teinte du Plan de développement des services à la personne, sans compter que la menace de suppression des exonérations de cotisations patronales n'est guère propice à l'enthousiasme, en dépit des perspectives optimistes tracées par le rapport Debonneuil en préparation du plan II pour la période 2010-2012.

- Un nécessaire effort de professionnalisation à fournir, ce à quoi s'emploient l'ANSP, la CNSA et les grands réseaux associatifs.

- Des interrogations sur l'impact de la transposition de la directive services sur les modes de régulation du secteur et leur qualification de SSIG : ce qualificatif applicable aux services autorisés est plus difficile à caractériser pour les services agréés, où la notion de mandatement par l'État semble absente.

- Une nouvelle version de la norme AFNOR pour évaluer la qualité des services, pendant que le nombre de services à domicile certifiés continue de progresser (200 en 2008) : le plan Borloo incite fortement les associations à engager la démarche de certification, ne serait ce que pour rendre plus lisible la qualité de leurs services dans un secteur désormais régi par la concurrence.

- L'élaboration d'un outil de gestion des risques de maltraitance pour le domicile, à l'image de ce qui avait été fait pour les établissements en 2007.

- Suite au rapport de l'IGAS sur la régulation de l'offre en soins infirmiers, les

infirmiers libéraux ont signé un premier avenant à leur convention nationale, qui régule leur installation sur le territoire en fonction des besoins et de l'offre déjà présente, en contrepartie de revalorisations tarifaires effectives en mars 2009 et sous réserve que les autres acteurs offrant des soins infirmiers, notamment les SSIAD (services de soins infirmiers à domicile), soient inscrits dans cette même logique.

- La préparation par les pouvoirs publics d'une réforme générale de la tarification des SSIAD, soit une redistribution de l'enveloppe sans rebasage général avec en parallèle la mise en œuvre de la mesure 6 du Plan Alzheimer, qui permet notamment aux SSIAD d'ouvrir des places dédiées avec des professionnels formés aux soins d'accompagnement et de réhabilitation des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de pathologies apparentées.

- La persistance des difficultés pour les CSI, sans que les revalorisations des tarifs des actes infirmiers de 2007 aient pu redresser la situation. Face à l'enlisement des négociations avec les caisses d'Assurance maladie, les organisations représentant les gestionnaires de centres ont opéré un constat de carence dans les négociations et demandé en urgence une revalorisation du forfait de coordination et l'application des mesures d'aide à l'installation et au maintien.

ACTIONS 2008

Sur les questions intéressant l'ensemble des structures d'aide, d'accompagnement et de soins aux personnes fragiles à domicile, l'Uniopss s'est attachée à renforcer son

Pôle Santé et Médico-social

Conseiller technique Aide et Soins au domicile : N.N.

- Commission « Aide et soins à domiciles ou à partir du domicile »,

engagement pour une meilleure cohérence de ce secteur encore très morcelé en fonction des publics et de la nature des interventions.

Services à la personne

L'Uniopss a consacré un dossier au plan Borloo de développement des services à la personne.

De plus, elle a proposé des amendements au projet de rapport du Conseil économique et social sur les services à la personne.

Offre de soins

L'Uniopss a fait part de ses propositions sur le projet de loi Hôpital, patients, santé et

territoires, qui porte une réforme d'ampleur de la santé, mais également du secteur social et médico-social en termes de pilotage et de régulation du secteur.

Ses travaux se sont aussi concentrés entre autres sur l'offre de soins infirmiers, le développement des soins palliatifs, ou encore les métiers de l'aide, de l'accompagnement et du soin à domicile. Sur cette base, elle a pu faire connaître sa position sur le projet de rapport de l'IGAS relatif à la régulation des soins infirmiers.

Directive Services

Pour discuter des conséquences de la transposition de cette directive sur le secteur social, l'Uniopss a rencontré Michel Thierry, président du groupe de travail interministériel sur les SSIG.

Promotion de l'activité et de l'emploi

Fiches de synthèse sur les statistiques du secteur de l'aide à domicile.
Outil à destination des Uriopss sur des pistes et méthodologies d'accompagnement des associations d'aide à domicile.
Uriopss Champagne Ardenne : étude sur la structuration économique des services à la personne.
Uriopss Picardie : projet de rapprochement des structures d'insertion par l'activité économique et du médico-social.

Fiches de synthèse sur les statistiques et le contexte national du secteur des Centres de soins infirmiers.
Réunions d'animation en région sur la situation économique et de l'emploi dans les CSI.

PERSPECTIVES 2009

- Suivi des plans « services à la personne », « Alzheimer » et « soins palliatifs ».
- Offre de soins infirmiers :
 - réforme de la tarification des SSIAD ;
 - évolutions de l'offre en soins infirmiers à domicile (SSIAD, CSI, HAD).
- Suivi de la nouvelle régulation et organisation régionale du secteur (ARS, directions de cohésion sociale).
- Mobilisation autour des enjeux européens (élections, directive services).

SSIG, AU CŒUR DE LA MOBILISATION

CONSTAT

▪ Un processus communautaire sur les services sociaux d'intérêt général (SSIG) sans nouveaux développements : à l'exception d'un forum organisé en octobre à Paris, sous présidence française de l'UE, et de l'annonce d'une feuille de route, ce dossier reste dans l'attente des élections européennes de 2009 et de l'achèvement du processus de ratification du Traité de Lisbonne.

▪ L'impact de la transposition de la directive européenne sur les services sur l'encadrement des services sociaux français : elle percuta les régimes d'encadrement du secteur (autorisations, agréments, habilitation...).

▪ Un nouvel agenda social européen pour l'après 2010, issu du « paquet social » adopté en juillet 2008 par la Commission.

ACTIONS 2008

Processus communautaire relatif aux SIG et SSIG

Au-delà d'un important travail de veille autour de ce sujet, l'Uniopss a poursuivi en 2008 son engagement au sein du collectif SSIG, qui bénéficie d'une forte visibilité institutionnelle auprès des pouvoirs publics et des acteurs intéressés, à la fois aux échelons national et européen.

En 2008, le collectif a élaboré deux

publications :

➤ « Les services sociaux d'intérêt général dans le marché intérieur du XXI^{ème} siècle : la nouvelle donne du traité réformateur », ouvrage co-édité en janvier par le Comité européen des régions et le Comité économique et social européen ;

➤ un guide pratique sur les SSIG à destination des collectivités territoriales, publié en novembre aux éditions du courrier des maires, avec le soutien de la Caisse des dépôts et consignations.

Le collectif SSIG a en outre été associé à l'organisation du **forum de la présidence française sur les SSIG**, qui s'est tenu à Paris les 28 et 29 octobre autour de la thématique : « Garantir l'accès de tous à des services sociaux d'intérêt général de qualité : quelle influence du droit communautaire ? ».

De plus, il a élaboré une réponse au **questionnaire du comité européen de la protection sociale sur les SSIG**, destiné à recueillir des informations sur la mise en œuvre du droit européen dans le secteur social.

Enfin, il a été auditionné (tout comme l'Uniopss directement) par la **mission sur les SSIG** mise en place en juillet 2008 par les pouvoirs publics français et pilotée par Michel Thierry. Il lui a également adressé plusieurs préconisations.

Impact du droit communautaire sur le cadre d'activité des associations de solidarité et sur la mise en concurrence du secteur

Concernant le secteur associatif en tant

Pôle Europe

Conseillère technique : Carole SALERES

- *Commission « Europe »*, présidée par Jean-Pierre BULTEZ, Administrateur de l'Uniopss au titre des Petits Frères des Pauvres
- *Groupe de travail sur les SSIG et la transposition de la directive « Services »*
- *Comité de pilotage sur l'outil commande publique*

qu'opérateur de services, le pôle Europe a poursuivi ses travaux d'expertise au regard de la transposition de la directive services, notamment en explorant au sein d'un groupe de travail interne la question du périmètre d'exclusion des services sociaux. De plus, l'Uniopss a été associée en tant qu'experte à l'élaboration du contenu de l'avis du Conseil économique et social français, intitulé « *Quel cadre juridique européen pour les SSIG ?* »

Pour mieux appréhender la mise en concurrence du secteur, l'Uniopss a décidé d'élaborer un **guide pédagogique** élaboré avec Juris éditions, afin de sensibiliser le secteur associatif de solidarité aux évolutions des modalités contractuelles et de partenariat entre les collectivités publiques et les associations (outil à paraître en 2010).

PERSPECTIVES 2009

- ❑ Poursuite du travail de réflexion sur les SSIG.
- ❑ Travaux autour des enjeux de mise en concurrence du secteur associatif de solidarité.
- ❑ Travail d'animation autour des élections européennes de juin 2009.
- ❑ Suivi du FSE.

Suivi de la Présidence française de l'UE et élaboration d'outils sur l'Europe sociale

Un dossier de presse « Europe et solidarités » a analysé les apports du Traité de Lisbonne et les avancées en matière de reconnaissance des SSIG et des associations de solidarité. Il portait en outre les initiatives et les revendications politiques du secteur visant à accroître la dimension sociale du projet politique de l'Union européenne.

Lors des Etats-généraux de l'Europe (Lyon – 21/06/2008), l'Uniopss a organisé un atelier : « *Citoyenneté européenne : comment ne laisser personne sur le bord de la route ?* ».

Avec d'autres associations, l'Uniopss a enfin développé un **outil destiné à faire découvrir l'Union européenne aux personnes accompagnées** dans les structures et à promouvoir la construction d'une citoyenneté européenne.

Suivi de la programmation FSE 2007-2013

L'Uniopss a poursuivi sa dynamique de travail inter-associative, notamment dans un nouveau **Comité national de suivi du FSE**. De plus, une rencontre avec la DGEFP (février 2008) a permis de faire le point sur la participation des associations au FSE.

REAFFIRMER L'IDENTITE ASSOCIATIVE

CONSTAT

▪ Une certaine **dénaturation du partenariat d'intérêt général entre collectivités publiques et associations** vers une relation donneur d'ordres – prestataires : ainsi, le rapport Langlais plaide pour passer de la culture de la subvention à celle de la commande publique. Il est donc essentiel de porter les propositions de la CPCA sur les financements : clarifier la notion de statut juridique de la subvention d'intérêt général et généraliser les contrats de financement pluriannuels.

▪ La **pression supplémentaire du droit communautaire**, imprégné des principes du droit de la concurrence, de la commande publique et des règles du marché intérieur : la définition du périmètre des SSIG, les règles européennes sur le financement des SIEG et la transposition de la directive services accentuent cette tendance à enfermer les associations dans un rôle de simple opérateur économique.

▪ La **nécessaire réaffirmation de l'identité associative** pour une reconnaissance par les pouvoirs publics et au niveau européen : par la mutualisation et la rénovation de leurs pratiques, les associations doivent faire valoir leur capacité d'expertise et d'innovation.

ACTIONS 2008

Commande publique

La confrontation de plus en plus fréquente du secteur associatif de solidarité aux mécanismes de la commande publique a poussé l'Uniopss à développer, un **outil méthodologique** qui doit être finalisé début 2010. Les associations pourront mieux appréhender les obligations issues de la commande publique et la notion d'appel à projet, qu'elles soient opérateurs ou donneurs d'ordres. Au-delà, il s'agit de réaffirmer l'attachement au principe de relations partenariales respectueuses des rôles de chacun et de chercher les articulations possibles avec une commande publique socialement responsable.

Financement des associations

Le rapport final de la CPCA, issu d'une consultation nationale sur les besoins et enjeux du financement des associations, a bénéficié notamment du travail de l'Uniopss sur le domaine de la coordination sanitaire, sociale et médico-sociale.

Evaluation

L'Uniopss défend une **conception globale** de l'évaluation, considérée comme une démarche de progrès et de développement, ne se limitant pas à l'examen de qualité.

Dans ce cadre, elle poursuit son engagement au sein de **l'agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux** (ANESM), en animant un collectif inter associatif visant à débattre du rôle, du fonctionnement et des travaux de l'agence. L'Union a aussi participé à divers

Pôle Vie associative

Conseillère technique : Carole SALERES

- **Commission « Vie associative »**, présidée par Jean BASTIDE, Administrateur de l'Uniopss au titre de la Fédération des Centres Sociaux et Socio-culturels de France

groupes de travail en vue de l'élaboration de recommandations de bonnes pratiques professionnelles. Par ailleurs, elle a fait œuvre d'information et de sensibilisation aux travaux de l'agence, notamment en publiant une fiche sur chacune de ses recommandations.

Au sujet des travaux sur l'évaluation engagés par la **protection judiciaire de la jeunesse** (PJJ), l'Uniopss avec les fédérations associatives est restée attentive au respect de l'articulation des champs de compétence propres à la PJJ et à l'ANESM, afin notamment que l'audit mis en place par la DPJJ ne se confonde pas avec l'évaluation relevant de la loi 2002-2 et de l'ANESM.

Enfin, le réseau Uniopss/Uriopss a souhaité élaborer un **« guide d'accompagnement aux évaluations »** permettant de situer voire d'articuler les différentes évaluations les unes par rapport aux autres. Guide délicat à réaliser, il devrait être mis à la disposition des équipes Uriopss courant du 2ème trimestre 2009.

Engagement interassociatif

En raison de la vacance du poste de conseiller technique « Vie associative », l'Uniopss n'a pu participer aux séances

PERSPECTIVES 2009

- **Mobilisation autour de l'impact de la réglementation nationale et européenne :**
 - finalisation du guide sur la mise en concurrence du secteur ;
 - relations contractuelles entre associations et collectivités publiques.
- **Suivi de chantiers en cours (réformes du CNVA et du CES, rapport Ballardur, SSIG).**

plénières du CNVA. Mais sur le sujet de l'avenir de cette institution (rapports Langlais et Morange), elle a veillé à l'optimisation de ses mission, rôle et composition, ainsi qu'à la prise en compte de l'existence d'une autre instance politique du mouvement associatif, la CPCA.

En appui à une étude de la CPCA sur **« Le financement (public) associations »**, l'Uniopss a réalisé une enquête auprès des associations du secteur, qui a révélé une réelle inquiétude face à l'augmentation constante des besoins et de la demande sans augmentation des ressources et à la place grandissante de la gestion qui prend de plus en plus le pas sur le service aux usagers. Par ailleurs, l'Uniopss a poursuivi sa représentation au titre de la CPCA au sein du CEGES (Conseil des Entreprises, Employeurs, et Groupements de l'Economie Sociale).

Au sein du CSES (conseil supérieur de l'économie sociale), l'Uniopss a participé aux travaux de la commission Europe et du groupe de travail relatif à la contribution de l'économie sociale à l'animation territoriale, la politique de la ville et la cohésion sociale.

Enfin, l'Uniopss a participé aux travaux du Conseil de Développement de la Vie Associative (CDVA). L'année 2008 aura été une année de transition avant la quasi généralisation de la déconcentration en 2009 : la marge d'autonomie laissée aux services déconcentrés de l'État constitue un risque pour la pérennité des subventions attribuées dans le cadre du CDVA.

DES REFORMES TOUS AZIMUTS

CONSTAT

De nouvelles décisions en matière de décentralisation et de réforme de l'Etat, dans le cadre de la **révision générale des politiques publiques (RGPP)** : en tout près de 340 mesures concernent la réorganisation des directions d'administration centrale des ministères ainsi que celle des directions régionales et départementales de l'Etat. D'autres ont porté sur les politiques menées par l'Etat, seul ou avec d'autres collectivités (logement, politique de la ville, emploi, santé, solidarité, etc.) Et cette réflexion a été élargie aux collectivités territoriales avec l'installation en octobre 2008 de la **Commission Balladur** chargée de formuler des propositions de réforme d'ici fin février 2009.

La **régulation du secteur social et médico-social face à de lourds enjeux**, notamment la transposition à venir de la directive services, la volonté de systématiser les appels à projet et de supprimer les Crosms, ainsi que la question de la mutualisation des moyens, des coopérations et restructurations. Par ailleurs, 15 décrets ont été pris fin 2008 dans le cadre issu de la loi du 2 janvier 2002 sur les mesures préparatoires à l'intégration effective des services mettant en œuvre des mesures de tutelle, de curatelle, de sauvegarde de justice et d'accompagnement judiciaire.

D'importantes mesures dans le **cadre des lois de finances et de financement de la Sécurité sociale** : fin de l'opposabilité aux autorités de tarification des conventions et accords collectifs de travail agréés portant sur les EHPAD, tarification à la ressource, etc.

ACTIONS 2008

Décentralisation et réforme de l'Etat

En matière de **sensibilisation des associations de solidarité à l'impact prévisible de la RGPP**, l'Uniopss a analysé et synthétisé des rapports sur le sujet, aux fins de diffusion au sein du réseau, notamment lors des journées de rentrée sociale organisées par les Uriopss.

L'Union a fait part de ses constats et pistes d'amélioration du fonctionnement de l'Etat en **intervenant auprès des pouvoirs publics**. Elle a ainsi rencontré le cabinet de consultant mandaté par les Ministères en charge de la santé et des solidarités.

Dans le cadre de ses **relations inter-associatives**, l'Uniopss a également participé à une réunion de travail portant sur les missions et l'organisation de l'Etat dans le domaine de la protection judiciaire de la jeunesse. Elle a également eu des échanges approfondis avec la Fnars au sujet de l'hypothèse de la décentralisation aux départements des centres d'hébergement et de réinsertion sociale envisagée par le rapport Lambert, ainsi que sur le projet de loi de mobilisation sur le logement.

Enfin, un document retraçant **60 ans de positions de l'Uniopss** sur le rôle de l'Etat et des collectivités territoriales a été élaboré.

Régulation du secteur social et médico-social

Dans le cadre de son action auprès des

Pôle Organisation territoriale

Adjoint au Directeur général : Arnaud
VINSONNEAU,

- **Commission « Décentralisation et Territoires »**, présidée par Marc GAGNAIRE, Administrateur de l'Uniopss au titre de la Fnars

pouvoirs publics, l'Uniopss est notamment intervenue sur le **projet de loi HPST** en diffusant son positionnement auprès des parlementaires, en particulier sur la création des agences régionales de santé (ARS). Concernant la **transposition de la directive services**, l'Union a d'une part présenté devant le Conseil économique et social les spécificités et justifications de la régulation du secteur social et médico-social, et a échangé d'autre part avec le Ministère de l'Economie sur les pistes possibles de transposition.

En matière de **droits des usagers**, la quasi-totalité des propositions de l'Uniopss pour améliorer les projets de décrets relatifs aux services mettant en œuvre des mesures judiciaires de protection des majeurs a été acceptée par la Direction générale de l'action sociale. Parallèlement, l'Union a poursuivi son travail de sensibilisation des

PERSPECTIVES 2009

- **Sensibilisation des adhérents aux enjeux de la réforme de l'Etat et des collectivités territoriales.**
- **Organisation d'une journée nationale en juin 2009.**
- **Mobilisation sur les enjeux de la régulation : projet de loi HPST, coopération et mutualisations, moyens financiers, droits des usagers, commande publique.**
- **Sensibilisation des Uriopss au rôle des plates formes régionales d'observation sociale.**
- **Mobilisation sur la discussion budgétaire selon une nouvelle méthode de travail.**

associations de solidarité à la mise en œuvre de ces droits reconnus par la loi de 2002.

En matière de **coopération**, l'Uniopss a élaboré une trame de convention constitutive des GCSMS en collaboration avec l'Uriopss Languedoc-Roussillon.

Enfin, l'Uniopss a poursuivi son rôle d'information et de formation en matière d'organisation territoriale. Information, en élaborant un **Cd-rom loi 2002-2** sur la régulation du secteur social et médico-social (diffusion de 700 exemplaires dont 600 payants en 2008). Formation, en intervenant dans trois séminaires de formation interne à la CDC.

Lois de finances et de financement de la Sécurité sociale

Dans le cadre de ces travaux coordonnés par le pôle « Organisation territoriale », l'Uniopss a formulé des **observations et propositions d'amendements** sur la discussion budgétaire, notamment dans le cadre de la loi de finances sur les articles associés aux missions justice, solidarité et intégration, et ville et logement.

DES ACTIONS MULTIPLES POUR ACCOMPAGNER LES MUTATIONS

CONSTAT

Après un taux de chômage ramené à 7,1 % de la population active au 1^{er} semestre, les prémices de la crise économique mondiale ont radicalement changé la donne. Dans le secteur non marchand de la solidarité (environ 900 000 emplois), les créations d'emplois sont devenues un enjeu de la politique gouvernementale, en témoigne l'appel des pouvoirs publics aux associations pour la **relance des contrats aidés non marchands**.

Des progrès significatifs en matière de **reconnaissance de l'emploi associatif** : deux rapports (Langlais et Morange) ont souligné le poids du secteur associatif et de ses emplois, tout en pointant du doigt l'insuffisante connaissance du secteur due à l'impossibilité pour l'appareil statistique public de chiffrer précisément le nombre d'emplois. Plus largement, le test réussi des récentes élections prud'homales, avec 19 % des voix, permet aux employeurs de l'économie sociale de revendiquer l'accès à la table des grandes négociations de l'emploi.

Des **évolutions structurantes du droit du travail et des cadres conventionnels** impactent, mécaniquement mais avec des caractéristiques spécifiques, le secteur sanitaire, social et médico-social : contingent d'heures supplémentaires (loi sur la démocratie sociale et le temps de travail), durée de la période d'essai (loi de modernisation du marché du travail). La nouvelle impulsion donnée par ces lois aux accords d'entreprise remet aussi en question la

fonction de l'agrément préalable des accords collectifs.

De profondes transformations de la **relation emploi-formation-développement** : pour intégrer la formation tout au long de la vie, la sécurisation des parcours professionnels mais aussi face à la volonté « d'industrialisation » du secteur, les associations doivent montrer la pertinence de leurs spécificités liées à leurs missions d'intérêt général, tant en matière de **professionnalisation** des métiers (architecture et rénovation des diplômes et certifications) que de **gestion des ressources humaines** (appropriation des outils RH).

ACTIONS 2008

Reconnaissance de l'emploi associatif sanitaire et social

Dans le cadre de la CPCA, l'Uniopss a participé aux discussions avec le ministère de l'emploi sur la **relance des emplois aidés** dans le secteur non marchand, tout en rappelant que le recours à ces contrats ne saurait servir de palliatif à des baisses de financement des associations.

Grâce au long travail de sensibilisation des associations au sein de la CPCA, le CNIS a demandé aux services statistiques publics **d'améliorer leur connaissance des associations**. Et l'Uniopss a contacté l'équipe de « Recherches et Solidarité » afin de définir un cahier des charges pour la mise à disposition de ces données sur l'emploi.

Pôle Emploi et RH

Responsable du pôle : Christine CHOIGNOT
Conseillers techniques : Hélène DOLGOROUKY
Romain GUERRY

- *Groupe de référents Cnar-DLA*
- *Commission « Emploi et Ressources humaines »,*
présidée par Christine AUBERGER, Administrateur de l'Uniopss et Présidente de l'Uriopss Île-de-France
- *Groupe de veille Emploi – Ressources humaines*
- *Groupe « Ressources Humaines Associatives et Formation » (GRHAF)*
- *Groupe « Droit Social »*

Enfin, dans le cadre d'un avis de suite du Conseil économique et social sur les services à la personne (rapport Vérolet), ont été retenues la plupart des propositions d'amendements de l'Uniopss sur **l'emploi dans les associations d'aide à domicile**.

Diplômes et professionnalisation

Dans les différentes commissions professionnelles consultatives du secteur,

CNAR action sociale, médico-
sociale et santé
Emploi et RH

Sensibilisation et information sur le DLA :
Productions Uniopss (encadré dans le document de Rentrée, actes du Congrès 2007, article d'Union sociale).
Diffusion des productions du Cnar (site Internet de l'Uniopss).

Mise à disposition d'outil :
Diffusion et mise à jour de 19 fiches pratiques sur l'accompagnement des restructurations en terme de droit social.
Diffusion d'une nouvelle fiche présentant les syndicats employeurs et les conventions collectives du secteur.
Elaboration d'un recueil papier des diverses productions Cnar depuis son lancement (2004-2008).
Rencontres régionales entre Uriopss et DLA/C2RA/Comité de pilotage sur la consolidation de l'activité et de l'emploi.

Veille et capitalisation en droit social :
Animation du groupe « droit social » des juristes Uriopss

PERSPECTIVES 2009

- **Approfondissement du dialogue avec les organisations d'employeurs.**
- **Poursuite de l'implication au CSTS et dans les CPC sur les questions de formation.**
- **Développement de nouveaux outils :**
 - **nouvelle version du « guide de l'employeur » ;**
 - **lancement de la collection de fiches « ressources humaines ».**
- **Rédaction de fiches issues du projet de recherche action/formation.**

L'Uniopss a plaidé en faveur d'une **meilleure prise en compte des usagers** dans la rénovation des diplômes du secteur, d'une coopération plus étroite entre les différents systèmes publics de certification et contre l'exclusion des personnes n'écrivant pas bien le français pour l'accès aux formations professionnalisantes.

L'Union a également été auditionnée par la CPN des IUT Carrières sociales au sujet de la création d'une option services aux personnes au DUT Carrières sociales.

Formation et outils RH

En partenariat avec Chorum et le Crédit Coopératif, l'Uniopss a élaboré un **projet de recherche action-formation «Ressources humaines et spécificités des rapports sociaux dans les associations de solidarité : comment mieux utiliser les outils RH ? »**, pour aboutir en 2009.

De plus, **15 fiches d'actualité sur les thèmes de la formation professionnelle et du management RH** ont été produites sur la base interactive.

DES BOULEVERSEMENTS TARIFAIRES EN PERSPECTIVE

CONSTAT

Une actualité 2008 marquée par la question des CPOM, qui s'est achevée par un **bouleversement des modalités de la régulation budgétaire, tarifaire et financière**. En effet, la question du devenir – même à très court terme – du système de tarification du secteur associatif de solidarité se pose directement suite à certaines évolutions récentes : d'une part des CPOM peut-être bientôt obligatoires, et d'autre part des dispositions tarifaires inquiétantes contenues dans les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale, qui modifient en profondeur la procédure budgétaire et tarifaire du secteur.

Des modifications en matière de comptabilité, qui vont **vers une meilleure harmonisation des réglementations comptables** applicables aux associations gestionnaires et à leurs établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS), surtout suite à un avis rendu en ce sens le 4 mai 2007 par le CNC (Conseil national de la comptabilité).

ACTIONS 2008

Comptabilité

L'Uniopss a lancé l'élaboration d'un **guide comptable** des associations et fondations gestionnaires d'ESMS privés, qui devrait paraître fin 2009 en partenariat avec Juris éditions -Dalloz.

Le plan comptable des ESMS privés est paru le 22 décembre 2008 et **l'applicabilité de l'instruction budgétaire et comptable M22 confirmée** par un arrêté du 12 novembre 2008 (sans que la M22 – dont la parution est attendue depuis l'été 2007 – n'ait été publiée).

Fiscalité

Un groupe de travail sur la **taxe sur les salaires**, composé de grandes organisations faisant appel à la générosité du public, a été créé pour obtenir « *l'exonération de la taxe sur les salaires des organismes sans but lucratif, reconnus d'utilité publique, exerçant des missions sociales, éducatives, philanthropiques et de recherche médicale ou scientifique* ». Comprenant les motivations de cette demande d'exonération, l'Uniopss juge cependant cette approche trop partielle, souhaitant notamment une réflexion sur l'ensemble des impôts, commerciaux ou non.

Tarification

L'Uniopss a fait part de ses observations et propositions d'amendements sur les **projets de loi de finances et de loi de financement de la Sécurité sociale**, dont d'importantes dispositions bouleversent les fondements de la procédure budgétaire et tarifaire existante et l'esprit de la loi 2002-2.

Sur le sujet des **CPOM**, l'Uniopss a élaboré un **ouvrage complet** (cahier n°20), qui aborde le contexte politique, l'identité des CPOM, leur cadre législatif et réglementaire, la vision d'un juriste et apporte un éclairage technique et pratique sur ce type.

Pôle Gestion financière et tarification

Conseillère technique : Maïwenn L'Hostis

• Commission « Gestion »

de contrat. Une formation de formateurs a également été organisée sur ce sujet pour les Uriopss et adhérents nationaux et de nombreuses interventions ont eu lieu.

Parmi ses principaux **outils** à disposition, l'Uniopss a opéré la mise à jour du **guide du budget**, ainsi que celle des **comptes administratifs 2007** et du **budget prévisionnel 2009** du **logiciel Keopss** (logiciel cédé en 2008 à la société Apologic -Groupe Chèque Déjeuner-, l'Uniopss restant maîtresse du contenu technique).

De plus, l'Uniopss s'est intéressée et a échangé avec la DGAS et la CNSA sur l'application de la CNSA de remontée de certaines données budgétaires (**Rebeca**), notamment au moment du compte administratif 2007.

Enfin, le pôle contribue à la réflexion et la mobilisation sur la tarification et le

financement de chacun des secteurs couverts par l'Uniopss.

Financement des associations du secteur

Issu d'une consultation nationale sur les besoins et enjeux du financement des associations à laquelle l'Uniopss a contribué, le **rapport final et une publication spéciale de la CPCA** sont parus.

Mise en concurrence du secteur

Le pôle participe aux travaux relatifs à la mise en concurrence du secteur associatif sanitaire et social et au développement de nouveaux modes de relations entre pouvoirs publics et associations, principalement sur les questions liées à la **tarification** issue de la loi 2002-2 (et aux CPOM) et à leur articulation avec le **système de l'appel à projets** qui émerge et le **droit de la commande publique**.

Enfin, l'Uniopss anime des **formations à destination des banques** sur la régulation budgétaire et financière du secteur.

CN-AR action
sociale, médico-
sociale et santé

Gestion
financière
Tarification

Mise à disposition d'outils et sensibilisation des DLA et C2RA à l'analyse financière et la viabilité économique des associations de solidarité.

Production, diffusion et mise à jour de nouvelles fiches pratiques de Gestion. Mobilisation des adhérents Uniopss et DLA sur l'accompagnement à la gestion des associations de la petite enfance. Mobilisation des adhérents Uniopss et des Uriopss sur l'analyse financière des associations de solidarité.

PERSPECTIVES 2009

- ❑ **Publication du guide comptable des associations et fondations gestionnaires d'ESMS.**
- ❑ **Mobilisation autour de la réforme de la tarification et de l'actualité (CPOM, Rebeca...).**
- ❑ **Outils tarifaires : mise à jour du Cd-rom Keopss & refonte du Guide du budget.**
- ❑ **Suivi des enjeux européens et de la question de mise en concurrence.**
- ❑ **Continuité des travaux autour de l'analyse financière.**

2008, L'UNIOPSS SUR TOUS LES FRONTS

ACTIONS 2008

Mobilisation sur l'actualité politique

Estimant les promesses du Gouvernement non tenues, un collectif d'associations pour le **logement des personnes sans abris et mal logées**, membres du groupe habitat/logement de l'Uniopss, a réclamé des engagements précis pour loger ces personnes et faire passer la loi Dalo dans les faits. Ce collectif a choisi comme première action symbolique un rassemblement citoyen lors d'une nuit solidaire place de la République (21 février).

Le collectif ALERTE animé par l'Uniopss a fait part aux médias de ses préoccupations sur la **pauvreté**, notamment sur les sujets de franchises médicales et CMU, revenus des pauvres, RSA.

Surprises de ne pas être représentées au sein de la commission Varinard sur la **réforme de l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante**, les associations ont fait entendre leurs propositions par communiqués de presse, tribune dans les ASH, dossier dans la revue Union sociale et journée d'étude. L'Uniopss a finalement été auditionnée deux fois la commission.

À l'occasion de la Présidence française de l'UE, l'Uniopss et 9 membres de la Commission Europe ont réalisé un **dossier de presse « Europe et solidarités »**, analysant les apports du traité de Lisbonne et l'avancée de la reconnaissance des SSIG et des associations de solidarité. Il porte aussi le bilan et les revendications politiques en matière de lutte contre les discriminations et de justice restaurative.

Journées d'études

L'Uniopss a organisé les 7^{èmes} **Assises des établissements et services associatifs pour personnes âgées**, pour faire le point cette année sur « *Les enjeux du vieillissement, la protection sociale en question* », notamment la couverture sociale des dépenses d'hébergement et d'aide à domicile, le Plan Solidarité Grand Age et le Plan Alzheimer.

Une journée sur la **justice des mineurs en balance entre répression et éducation**, organisée par l'Uniopss, a permis d'éclairer le débat sur la réforme de l'ordonnance de 1945 relative à l'enfance délinquante.

Aux **États généraux de l'Europe**, l'Uniopss a organisé, en s'appuyant sur des projets associatifs concrets, un atelier sur la citoyenneté et l'inclusion des personnes supposément éloignées des processus institutionnels et sur les vecteurs permettant d'activer leur participation et de construire une citoyenneté, y compris européenne.

Sensibilisation par des campagnes nationales

Lors de la **Semaine Bleue 2008**, ont été primées cinq actions menées localement auprès de personnes âgées autour de rencontres intergénérationnelles.

De leur côté, les associations d'aveugles et de malvoyants ont animé leurs **journées nationales « Donner pour la vue ! »** pour que la déficience visuelle ne soit pas une cause de dépendance et d'exclusion.

Edition

L'Uniopss a entamé un travail de réforme des collections, qui sera poursuivi.

Département Communication

Directrice : Anne DEGROUX

Pôle Systèmes d'information

Responsable : Katia MURAWSKY

Comme chaque année, sont parus 10 numéros d'**Union sociale** sur les actualités du secteur et les échéances politiques du moment, et un hors-série de **rentrée sociale** ayant pour focus cette année l'automne social, la RGPP, les ARS, le RSA, le logement et le 5^{ème} risque.

L'année 2008 a été marquée par la diffusion du **CD-Rom Loi 2002-2**, référentiel juridique sur la loi du 2 janvier 2002 et ses nombreux décrets d'application. Avec deux mises à jour du **guide de l'employeur associatif**, l'Uniopss offre ainsi une boîte à outils, consacrée aux aspects juridiques de la gestion du personnel. Enfin, deux mises à jour sur le **guide du budget**, rendent compte des évolutions budgétaires, comptables et tarifaires sur la gestion des organismes du secteur social et médico-social.

Par ailleurs, l'Uniopss a cédé le **logiciel de gestion Keopss** (aide à l'élaboration des budgets prévisionnels, budgets exécutoires et comptes administratifs des associations) à la société Apologic (Groupe Chèque Déjeuner) déjà prestataire des développements informatiques et de la hotline depuis 2004, pour n'en garder que la maîtrise du contenu.

L'Uniopss a réalisé un **Cahier sur les CPOM (n°20)**, qui livre les clés pour un usage raisonné de ces contrats, ainsi qu'un accompagnement méthodologique et pratique. Elle a réédité le Cahier sur « **Les associations de solidarité**, acteurs économiques et

PERSPECTIVES 2009

- ❑ Refonte du Guide de l'employeur, pour une nouvelle version Internet.
- ❑ Projets d'ouvrages en partenariat avec des éditeurs (Juris-Dalloz et Dunod).
- ❑ Préparation du Congrès de janvier 2010.

politiques » (n°19), pour aider au positionnement politique des associations.

12 fédérations, organismes mutualistes et associations, ont élaboré une **plaquette petite enfance**, présentée sur un stand commun lors du salon des maires de France.

Enfin, l'Uniopss a animé les réunions annuelles du **Club des partenaires**.

Pôle Systèmes d'information

L'évènement majeur de l'année 2008 est la **concrétisation du projet de plate-forme électronique du réseau** incluant :

- la mise en ligne des- **24 sites web** du réseau Uniopss-Uriopss, accompagnée d'une campagne de communication nationale et régionale ;
- la généralisation de l'utilisation du logiciel de gestion des adhérents à toutes les Uriopss.

Au quotidien, le pôle a poursuivi ses différentes activités de documentation, maintenance informatique et assistance technique, animation et pilotage de groupes de travail (documentalistes et webmasters), et de coordination des groupes de veille du Réseau. Il a aussi participé aux productions électroniques : Cd-rom loi 2002-2, lettre du Cnar social, étude d'une nouvelle formule électronique du Guide de l'employeur.

Statistiques 2008 des nouveaux sites Internet Uniopss-Uriopss:

707 notes d'information nationale

1 210 notes d'information régionale

10 847 visiteurs différents chaque mois en moyenne

➤ Comité de Direction

- Hubert ALLIER – Directeur général
- Christine CHOIGNOT – Adjointe au DG
- Arnaud VINSONNEAU – Adjoint au DG
- Philippe BEAU – Directeur du siège
- Anne DEGROUX – Directrice de la communication

➤ Bureau

- Christine AUBERGER - Secrétaire
- Dominique BALMARY - Président
- Marc GAGNAIRE - Vice-Président
- Daniel HARDY - Vice-Président
- Ernest NUSSBAUMER - Trésorier
- Frédéric PASCAL – Membre
- Bernard ROUX – Membre

➤ Conseil d'administration

- Henri ARCHIMBAUD – Président de l'Uriopss Languedo-Roussillon
- Christine AUBERGER – Présidente de l'Uriopss Île de France
- Dominique BALMARY – Président de l'Uniopss
- Charles BARATIER – Président de l'Uriopss PACAC
- Jean-Michel BLOCH-LAINE – Personne qualifiée
- Jean-Pierre BULTEZ – Les Petits Frères des Pauvres
- Francis CALCOEN – Président de l'Uriopss Nord Pas-de-Calais
- Hubert CAMMAN – UNA
- Marc CASTILLE – Secours Populaire Français
- Pierre CATTEAU – Président de l'Uriopss de La Réunion
- Daniel CHARDAIRE – Président de l'Uriopss Pays de Loire
- Jean-Louis CORDESSE – Siège national de la Croix Rouge Française
- Thierry d'ABOVILLE – Secrétaire général d'ADMR Union nationale
- Bruno DE LA BASTIE – Président de l'Uriopss Rhône-Alpes
- Stan FAUVARQUE – Président de l'Uriopss Picardie
- Marc GAGNAIRE – Directeur adjoint de la FNARS
- Gérard GALONNIER – Secrétaire Général de l'UNAPEI
- Daniel HARDY – Président de l'Uriopss Bretagne
- Annick HENNON, Vice-Présidente de la Fédération d'aide à la Santé Mentale Croix Marine
- Robert LAFORE – Personne Qualifiée
- Joëlle LE GALL – Président de la FNAPAEF
- François LEMENAGER – Directeur de la Fondation d'Anteuil
- René LENOIR – Président d'honneur
- Maryse LEPEE – Administratrice du Secours Catholique
- Ernest NUSSBAUMER – Administrateur de la Fédération de l'Entruïde Protestante
- André NUTTE – Chef de service de l'IGAS – Personne Qualifiée
- Frédéric PASCAL – Personne Qualifiée
- Elie PEDRON – Président de l'Uriopss Aquitaine
- Pierre RIVIERE – Vice-Président d'APF
- Henri THERY – Vice-Président d'honneur
- François VERCOUTERE – Délégué Général de FCSF

Veiller

Anticiper

Réagir

Moderniser

Evaluer

Politiques publiques

Action sanitaire et sociale

Se concerter

Animer

Représenter

Défendre

Valoriser

Uniopss
Union Nationale des Œuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux
Association de loi 1901 reconnue d'utilité publique
15 rue Albert – CS 21306 – 75214 Paris Cedex 13
Tél. : 01 53 36 35 00 – Fax : 01 47 00 84 83
uniopss@uniopss.asso.fr – www.uniopss.asso.fr
© Tous droits réservés